

DEVENEZ COOPÉRATEUR DE

# ROSA CANINA SC.ES



Devenez coopérateur et soutenez un projet de bergers "sans terres" au service de la biodiversité et le développement de produits artisanaux en laine.



## INTRODUCTION ET CONTEXTE

Depuis plusieurs années, Rosa Canina met en place des projets d'écopâturage avec plusieurs troupeaux de moutons en région liégeoise.

La demande grandissant, et les projets se multipliant, il était important de trouver des solutions structurelles pour renforcer notre projet.

C'est ainsi qu'en juillet 2021, Rosa Canina est devenu une société coopérative à finalité sociale.

## VALEURS ET OBJECTIFS DE LA COOPÉRATIVE



- Développer des projets d'écopastoralisme favorable à la biodiversité.



- Soutenir des bergers (notamment des bergers « sans terre ») en les intégrant dans des projets d'écopâturage, en mutualisant des équipements de qualité et en développant des produits écoresponsables sur base de leurs élevages (dans un premier temps nous allons nous concentrer sur la laine).



- Permettre à un maximum de citoyens d'investir et de participer à nos projets bergers.

- Rosa Canina s'inscrit dans la sphère de l'économie sociale :
  - Finalité de services à la collectivité
  - Autonomie de gestion
  - Primauté du travail sur le capital dans la répartition des revenus
  - Gestion participative

## PLUS CONCRÈTEMENT...

L'appel public à l'épargne que nous lançons aujourd'hui vise les objectifs suivants :



- Acquisition de **matériel mutualisé**. Les besoins en investissement sont importants dans notre secteur et la mutualisation du matériel constitue une solution intéressante dans certains cas.



- Constitution d'un nouveau **troupeau de brebis à laine fine**. Notre choix de race n'est pas encore arrêté, mais nos recherches se portent actuellement sur l'Est à laine Mérinos, le Hampshire, l'Entre-Sambre-et Meuse et le Shetland.



- **Valorisation de la laine**. Dans un premier temps, nous voulons transformer une partie de la laine qui nous sera confiée en **fil à tricoter**. Dans un second temps, nous voulons également chercher des nouveaux débouchés pour les laines de moindre qualité.



- Développement d'un pôle d'animations bergères : Nous projetons de créer des **outils pédagogiques** en rapport avec les activités bergères, la biodiversité et la laine.

## COMMENT DEVENIR COOPÉRATEUR ?

Tout d'abord, nous vous invitons à prendre le temps de lire attentivement cette brochure ainsi que nos statuts et nos comptes afin de disposer d'une information complète. Et surtout n'hésitez pas à demander des informations supplémentaires.

Ensuite, si vous adhérez à nos valeurs, et si vous voulez soutenir ce projet, nous vous invitons à prendre une (ou plusieurs) part(s) de type « B » dans notre coopérative.

En premier lieu, vous nous envoyez vos coordonnées : nom et prénom, numéro national, adresse et si possible adresse électronique (pour les moins de 18 ans : nom, prénom et adresse du responsable légal) avec le nombre de parts « B » que vous désirez acquérir. Vous pouvez nous faire parvenir ces informations soit par E-mail à l'adresse [rosacanina@skynet.be](mailto:rosacanina@skynet.be) soit par courrier postal.

Vous pouvez ensuite effectuer un virement de 100 € par part souhaitée sur le compte de la coopérative n° BE93 7320 4319 5767.

Nous signalons que nous n'émettrons pas plus de 200.000 euro de parts durant cet appel qui durera 12 mois à dater du 1/10/2021 et qu'en aucun cas un seul coopérateur ne pourra posséder plus de 5000 euro de parts.

Vous recevrez un certificat de coopérateur attestant de votre versement. Ces parts restent votre propriété.

### NOS COORDONNÉES :

Rosa Canina SC.ES  
Rue Vertecour 40  
4690 Bassenge

E-mail : [rosacanina@skynet.be](mailto:rosacanina@skynet.be)  
[www.rosacanina.be](http://www.rosacanina.be)



## QUELS AVANTAGES ?

- Dès que l'activité aura atteint son seuil de rentabilité, un dividende pourra être versé aux coopérateurs. Ce dividende ne sera jamais supérieur à 6 %.
- Le dividende est net d'impôt jusque 800 € (dividendes d'autres types d'actions compris). La coopérative doit retenir le montant du précompte mobilier et le coopérateur peut le récupérer via sa déclaration d'impôts.

## QUELLES CONTRAINTES ?

- L'argent des coopérateurs est investi dans les projets de la coopérative. Il n'est donc pas possible de retirer ses parts n'importe quand (voir Article 7 des statuts).
- Il s'agit d'un investissement dans une activité économique, le risque n'est donc pas nul.

Cependant, le risque pour le coopérateur est limité strictement à la somme qu'il a engagée dans la coopérative.

**LA COOPÉRATIVE ROSA CANINA** est une société coopérative (SC)

- La société coopérative a introduit une demande de double agrément en tant qu'Entreprise Sociale.
- Rosa Canina est conseillée par l'agence-conseil en économie sociale Steppes Services à Liège.
- Rosa Canina est ouverte à toute personne quel que soit son lieu de résidence.
- Le fonctionnement de la coopérative est démocratique et participatif. Les décisions importantes sont prises par l'assemblée générale de tous les coopérateurs. Chaque coopérateur a droit à une seule voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

## LES COOPÉRATEURS

- Les parts sont nominatives. Le coopérateur reçoit une attestation officielle pour chaque versement.
- Plusieurs membres d'une même famille peuvent être coopérateurs, les enfants aussi. Ceux-ci doivent cependant disposer de l'autorisation parentale. Vous pouvez donc offrir une part de coopérateur à vos enfants, petits-enfants ou filleuls. Cela les incitera à s'intéresser au sujet et à se responsabiliser.



Ce site est géré par **ECOPATURAGE biologique**.  
Une solution meilleure pour l'environnement et la **biodiversité**.

**Ne pas nourrir svp**

Pour contacter le berger :

[www.rosacanina.be](http://www.rosacanina.be)

